



Conférence des maires Tarification incitative

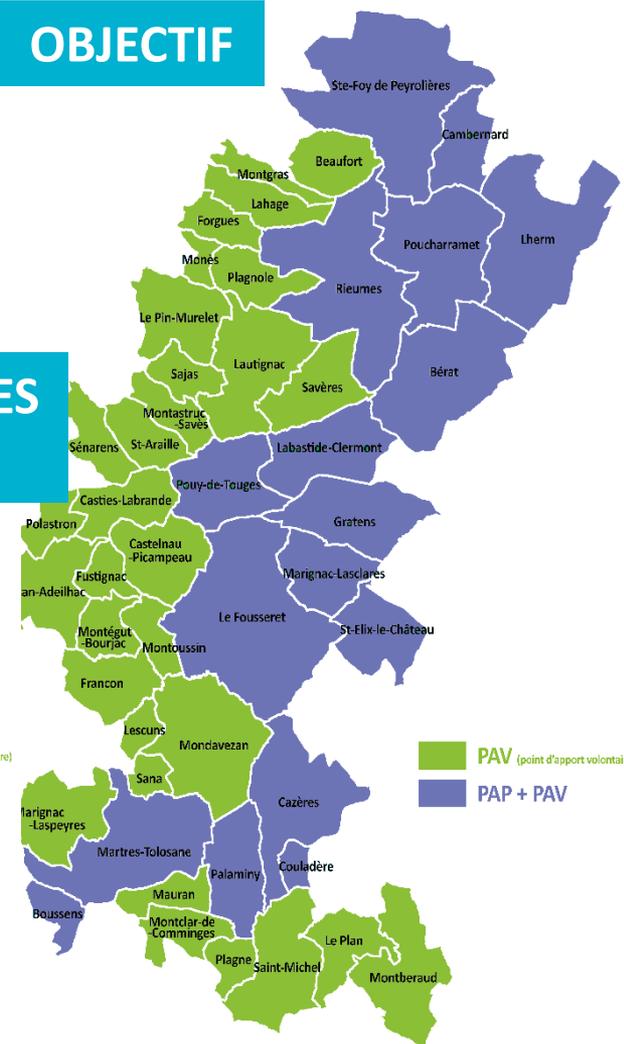
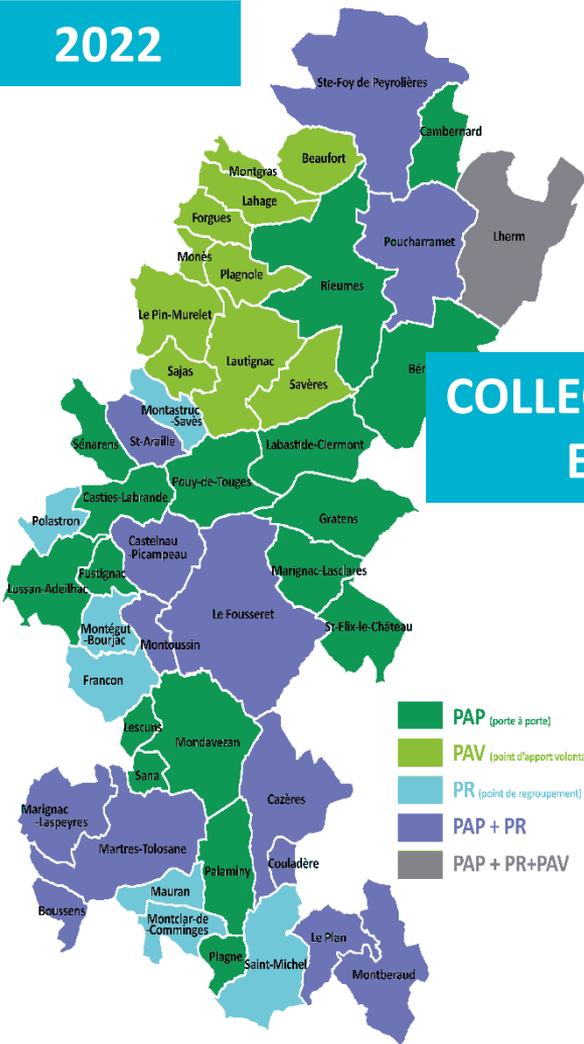
08 novembre 2022
Marignac-Lasclares

2022

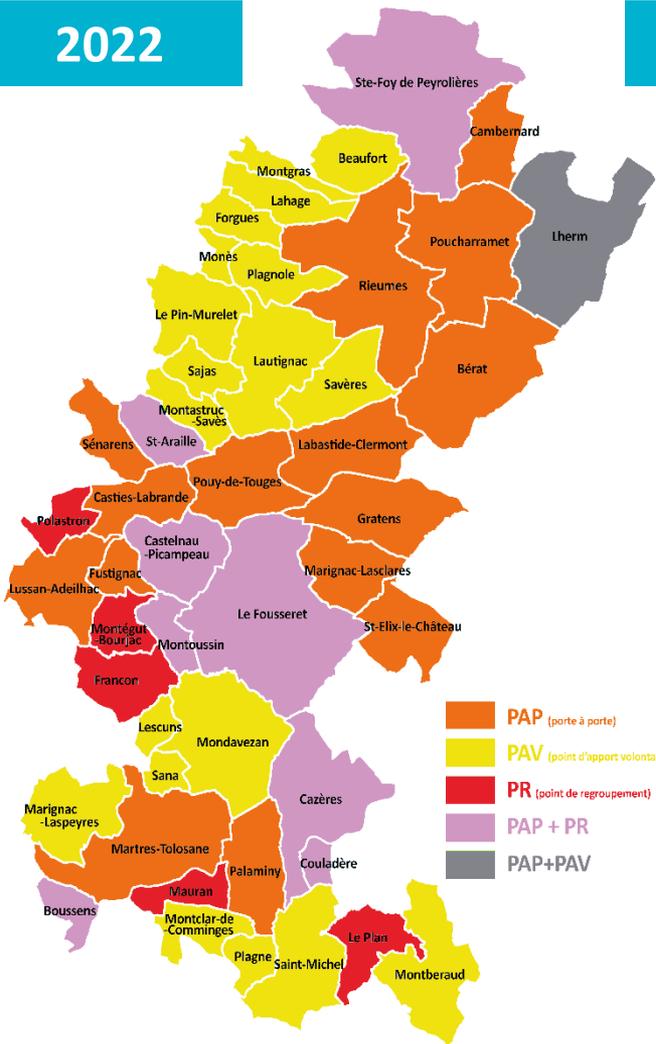
2023

OBJECTIF

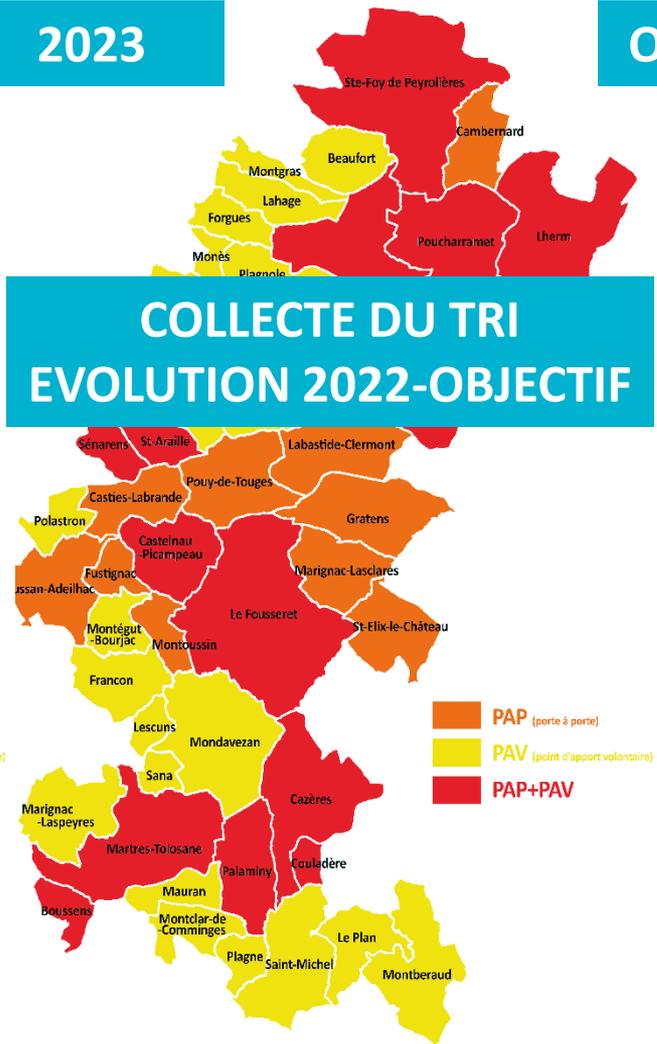
COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EVOLUTION 2022-OBJECTIF



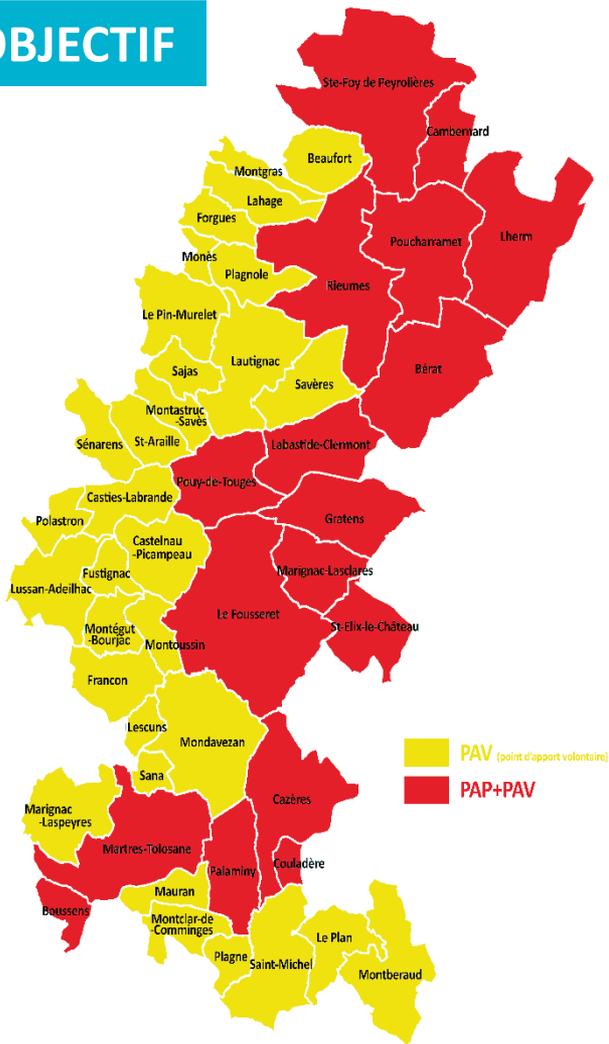
2022



2023



OBJECTIF



COLLECTE DU TRI
EVOLUTION 2022-OBJECTIF

Composteurs

- Modèle 400L plastique pour les particuliers
- Modèle 810L pour les collectivités

ICI UN COMPOSTEUR A TOUS LES ÉTAGES
BIENVENUE SUR UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ
INSTALLÉ PAR VOTRE COMMUNE ET LE S.M.E.C.T.O.M. IL EST GÉRÉ PAR UN COLLECTIF D'HABITANTS ET DES REPRÉSENTANTS COMPOSTEURS

STAL NOT 'TINE POLICE

EN AMIÈGE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS
ADOPTÉZ LE BON GESTE !

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 BAC À MATURATION
Au bas de l'édicule, dans le bac à maturité, le compost est fermenté et distribué.

2 AJOUT DE MATIÈRE SÈCHE
Ajouter de la matière sèche sur chaque apport. Elle équilibre le mélange et favorise la compostage.

3 BAC À FLEURS JARDINIÈRES
Il est utilisé pour prendre les amendements. Avec les bacs à fleurs, les jardinières, les balcons et les espaces verts.

4 BAC D'APPORT
Déposer les bio-déchets uniquement dans le bac d'apport et éviter de remplir le bac. Le mélange compostable va être transporté au tri sélectif. Composter de bio-déchets, c'est mieux que les jeter à la poubelle ou les brûler.

ATTENTION VEILLER À NE PAS METTRE
SACS PLASTIQUES
MÈRE SÈZE
COMPOSTABLES
PAIN
RESTES DE VIANDES
OU PÊCHE
SÉLECTIONS CANNES

COMMENT PARTICIPER ?
Contacter les référents de l'opération compostage du quartier pour obtenir un bac et les conseils utiles pour composer.

ACTU AMIÈGE RÉDUISONS NOS DÉCHETS
Bonne nouvelle !
Nous avons un avenir
plus vertueux
ensemble !
Par des
gestes
qui nous intéressent
tous !

Pourquoi composter ?

- ✓ JE RÉDUIS MA POUCELLE DE 1/3 EN MOYENNE ! ELLE SENT MOINS MAUVAIS.
- ✓ ENSEMBLE NOUS PRODUISONS UN ENGRAIS NATUREL POUR NOTRE QUARTIER!
- ✓ J'AGIS POUR MON ENVIRONNEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS À ACHEMINER VERS LE SITE D'ENFOUSSEMENT.
- ✓ UN GESTE SIMPLE POUR RENDRE À LA NATURE CE QU'ELLE NOUS A PRÊTÉ

Un bon compost, c'est :

- DE LA MATIÈRE ORGANIQUE
- UN PEU DE VÉGÉTAUX SÈCS
- DE L'AIR
- DE LA CHALEUR
- UN PEU D'HUMIDITÉ
- DES MICRO-ORGANISMES

LES GESTES CLÉS !

1. Mettre les déchets dans le bac.
2. Couvrir le bac avec la matière sèche.
3. Mélanger la matière sèche et les déchets.
4. Vérifier le niveau de la matière sèche.





DISTINCTION TYPES DE PROFESSIONNEL

1- PROFESSIONNELS SANS LOCAL

A domicile, en déplacement donc non assujettis à la TEOM

- ✓ Rattachement à leur compte « particulier »
- ✓ Pas d'abonnement supplémentaire
- ✓ **Pas assujetti à la grille professionnels et collectivités**
- ✓ Possibilité de prendre un bac plus grand ou location bac en supplément

2- PROFESSIONNELS AVEC LOCAL

Assujettis TEOM

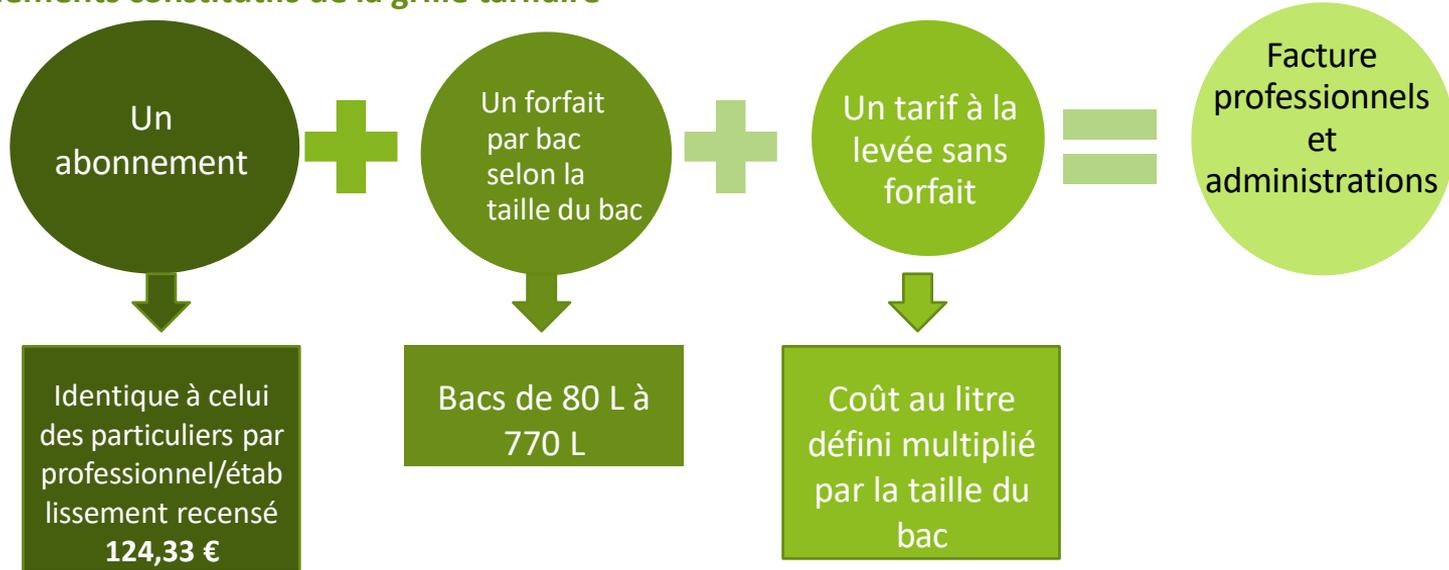
- ✓ Compte « professionnel » à créer
- ✓ Assujettis à la **grille professionnels et collectivités**

3- ADMINISTRATIONS

- ✓ Compte « professionnel » à créer
- ✓ Assujettis à la **grille professionnels et collectivités**

Grille spécifique professionnels et administrations

✓ Éléments constitutifs de la grille tarifaire



Grille unique professionnels et administrations

Volume des bacs	80 L	120 L	240 L	360 L	770 L
Abonnement	124,33 €	124,33 €	124,33 €	124,33 €	124,33 €
Forfait bac	81,65 €	122,48 €	244,96 €	367,44 €	785,91 €
Tarif à la levée	2,70 €	4,04 €	8,09 €	12,13 €	25,94 €

»» Tarif des PAV



Abonnement	Tarif de mise à disposition du badge	Tarif à la levée	Recette estimée
124,33 €	82,21 €	1,00 €	5 213,56 €

» Tarif des bacs ponctuellement mis à disposition

Bacs	80	120	240	360	770
Coût de la mise à disposition ponctuelle (coût basé sur le coût/tonne des Omr collectées)	4,00€	6,00€	11,00€	17,00€	36,00€

Durée de la mise à disposition et facturation : 1 jour à 7 jours

4. CAS DES DISPOSITIFS POINTS SPÉCIFIQUES

POINTS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	TARIFICATION
<u>Aire d'accueil des gens du voyage</u>	Mise en place d'un dispositif ponctuel (bacs)	Grille tarifaire « collectivités » - Communauté de communes
<u>Aires de camping-car</u>	Accès réservé PAV par badges, prépaiement ou paiement direct par les usagers (Martres-Tolosane et Cazères...)	Usagers
<u>Aire de covoiturage et chemin de randonnées</u>	Suppression des bacs ou poubelles avec communication pour demander à emporter ses déchets avec soi, ou pose de poubelles « de rues » OM/TRI Collecte à la charge des communes Elimination par bacs communaux	Grille tarifaire « collectivités » - Communes

POINTS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	TARIFICATION
<p><u>Poubelles de rues</u> (Cf. photos)</p>	<p>Suppression ou mise en place d'un système limitant la taille des dépôts (éviter les sacs OM des usagers) Pose de poubelles « de rues » OM/TRI Collecte à la charge des communes</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes</p>
<p><u>Marchés</u></p>	<p>Mise en place de collecteurs pour les déchets putrescibles, collecte cartons Mise à disposition de bacs d'ordures ménagères</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes Refacturation possible aux commerçants via le droit de place</p>
<p><u>Les salles communales</u></p>	<p>Dispositif à adapter selon le contexte de la salle. Bac dédié fermé ou non accessible aux usagers ou colonne d'apport volontaire avec badge identifié à la salle Installation dispositifs et consignes de tri, pour réduction des OM</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes Refacturation possible aux usagers de la salle, ou gestion de leurs OM via leurs comptes « particuliers » Caution « bon trieur »</p>

POINTS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	TARIFICATION
<p><u>Cimetières</u> Plus de déchets OM (Cf. photos)</p>	<p>Suppression des grands bacs 770 l et pose de collecteurs de types casiers en bois à l'image de ce qui est fait sur les plages (bac à marée)</p> <p>Elimination déchets verts par la commune vers compostage</p> <p>Elimination déchets non compostables vers déchèteries</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes</p>
<p><u>Cantines / Ecoles</u></p>	<p>Accompagnement des cantines pour la mise en place de composteurs pour les bio-déchets</p> <p>Mise en service de dispositifs de tri, consignes de tri et réduction du gaspillage pour écoles et cantines accompagnement à une forte réduction des OM</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes</p>

POINTS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	TARIFICATION
<u>Manifestations, Fêtes de village</u>	<p>Mise à disposition ponctuelles de bacs OM et TRI</p> <p>Réduction des déchets via gobelets consignés etc...</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes</p> <p>Refacturation possible aux associations ou comités des fêtes</p>
<u>Associations, clubs sportifs</u>	<p>Bacs à usages dédiés ou accès PAV par badges dédiés aux associations</p> <p>Dispositifs de TRI et consignes de tri</p>	<p>Grille tarifaire « collectivités » - Communes</p> <p>Refacturation possible aux associations (selon implication ou non dans le tri ou la réduction des déchets)</p>

POUBELLES DE RUE





CIMETIERES



2.EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



https://www.youtube.com/watch?v=ox2MLhYa_wc





18 000
ENVELOPPES



**Au 1er
Janvier
2023**

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

dès le 1^{er} janvier 2023

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le geste de tri au quotidien et améliorer le recyclage des déchets, les consignes de tri évoluent dans votre commune.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac jaune ou dans les colonnes jaunes **tous les emballages** :

- Tous les emballages en carton et briques alimentaires,
- Tous les papiers*,
- Tous les emballages en métal, même les plus petits,
- Tous les emballages en plastique **y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films plastique (NOUVEAU)** avec les bouteilles et flacons en plastique.

N'hésitez plus : si c'est un emballage ménager, il peut aller dans le bac jaune !

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans l'une des colonnes à verre du territoire.

Pour vous aider, vous trouverez, joint à ce courrier un « Mémo-tri », par ailleurs la collectivité est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grâce à votre geste de tri, nous participons à la préservation de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, triions plus !**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

François DEPRES, vice-président
en charge de la gestion des déchets Cœur de Garonne

POUR VOUS AIDER



LE MEMO TRI



LES AUTOCOLLANTS SUR LES BACS
JAUNES ET COLONNES DE TRI

Une question ? **05 61 91 94 96** ou **cc-coeurdegaronne.fr**



*ou dans la colonne bleue quand la commune en est équipée

18 000 COURRIERS

Calendrier de collecte 2023

XXX



janvier	février	mars	avril
L M M J V S 1 3 4 5 6 7 8 10 11 12 13 14 15 17 18 19 20 21 22 24 25 26 27 28 29 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V 1 3 4 5 6 7 8 10 11 12 13 14 15 17 18 19 20 21 22 24 25 26 27 28 29
mai	juin	juillet	août
L M M J V S 2 3 4 5 6 7 9 10 11 12 13 14 16 17 18 19 20 21 23 24 25 26 27 28 30 31	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	D L M M J V 1 2 3 4 5 7 8 9 10 11 12 14 15 16 17 18 19 21 22 23 24 25 26 28 29 30 31
septembre	octobre	novembre	décembre
L M M J V S 1 2 3 5 6 7 8 9 10 12 13 14 15 16 17 19 20 21 22 23 24 26 27 28 29 30	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29	D L M M J V S 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	D L M M J V 1 2 4 5 6 7 8 9 11 12 13 14 15 16 18 19 20 21 22 23 25 26 27 28 29 30

Avec l'entrée en vigueur de la réglementation incitative,

- Vous devez ouvrir un compte usager auprès de Cœur de Garonne et le remplir en cas de départ du logement.

- C'est également de votre responsabilité d'être complètes. N'oubliez pas de nettoyer votre bac après la collecte.

- Les bacs sont la propriété de Cœur de Garonne, vous devez les nettoyer régulièrement.

- Les bacs non conformes aux normes de collecte peuvent être refusés lors du ramassage.

- Les jours fériés, les bacs ne sont pas collectés. Les jours de ramassage sont indiqués sur ce calendrier. Vous pouvez aussi vous inscrire aux services de Cœur de Garonne afin de réserver un bac équipé 15 jours avant. coeurdegaronne.fr

Collecte des ordures ménagères

Collecte du tri

Une question ?
Contactez le service gestion des déchets

05 61 91 94 96

dechets@cc-coeurdegaronne.fr

Plus d'information sur cc-coeurdegaronne.fr

MÉMO-TRI

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

EMBALLAGES à TRIER EN VRAC, INUTILE DE LES LAVER

À TRIER BIEN VIDER, SANS RINCER



Bouteilles, pots et bocaux en verre

À COMPOSTER



Déchets verts et déchets de cuisine

À JETER EN SACS FERMÉS



couches, masques, déchets résiduels, etc.



Bouteilles, flacons et bidons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



Journaux et magazines *



Prospectus et catalogues *



« NOUVEAU »

Sachets, sacs et films en plastique

Barquettes en plastique

Pots, tubes, boîtes et autre emballages en plastique

Petits emballages en métal

Emballages en carton

* à mettre dans une colonne bleue lorsque la commune est dotée



À Jeter ? À trier ?

Tél. 05 61 91 94 96 - www.cc-coeurdegaronne.fr



MEMO-TRI AVEC LE CALENDRIER AU RECTO



Au 1er
Janvier
2023

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

MÉMO-TRI

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

EMBALLAGES à TRIER EN VRAC, INUTILE DE LES LAVER

À TRIER BIEN VIDER, SANS RINCER



Bouteilles, pots et bocaux en verre

À COMPOSTER



Déchets verts et déchets de cuisine

À JETER EN SACS FERMÉS



couches, masques, déchets résiduels, etc.



Bouteilles, flacons
et bidons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



Journaux
et magazines *



Prospectus
et catalogues *

Cahiers *

Courriers
et enveloppes *

« NOUVEAU »

Sachets, sacs
et films en
plastique



Barquettes
en plastique



Pots, tubes,
boîtes et autre
emballages en
plastique



Petits emballages
en métal



Emballages
en carton



* à mettre dans une colonne bleue lorsque la commune en est dotée

MEMO-TRI POUR LES COMMUNES SANS CALENDRIER

Tous les emballages et papiers se trient en vrac, inutile de les laver



Bouteilles, flacons et bidons en plastique



Emballages en carton



Sachets, sacs et films en plastique



Barquettes en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



Petits emballages en métal



Pots, tubes, boîtes et autres emballages en plastique



Tous les papiers *

* à mettre dans une colonne bleue lorsque la commune en est dotée



Les faux amis

Objet en plastique (jouet, seau, pot de fleur, etc.)

AUTOCOLLANTS POUR BACS JAUNES



Tél. 05 61 91 94 96
www.cc-coeurdegaronne.fr



A jeter ? A trier ?
Téléchargez l'application
Guide du Tri

